

Un permis de construire est accordé pour faire 10 logements sociaux, au profit de la société d' H L M "MANTES YVELINES HABITAT".

Le corps de ferme situé en face l'église de guerville d'une valeur de plusieurs centaines de milliers d'euros serait donné contre un [bail emphytéotique](#) dont la durée n'a pas encore été fixée (de 18 à 99 ans). A la fin, la commune redeviendra propriétaire de l' ensemble des logements F2 et F4 qui auront été construits.

En attendant la société d' H L M en disposera sans autre contrainte que celles imposées par le permis de construire.

La [loi SRU](#) qui oblige les communes de plus de 1500 habitants a réaliser 20 % de logements sociaux commencerait à être respectée afin d'éviter les sanctions comme a NEUILLY de 520 euros par logement manquant.

Voir [article](#) dans la presse.

Etat actuel des bâtiments :





Pour vous situer :

